

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE
SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :
MM. LE V^e B. DE JONGHE ET VICTOR TOURNEUR

1921
SOIXANTE-TREIZIÈME ANNÉE



BRUXELLES
PALAIS DES ACADEMIES
Des presses de
L'IMPRIMERIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE
1921

LES JETONS

DU COMTÉ OU PAYS D'ALOST ⁽¹⁾

Avant l'annexion de la Belgique à la République française en 1795, le comté ou pays d'Alost comprenait presque toute la partie de la Flandre située sur la rive droite de l'Escaut. C'est à peine si, à deux endroits, sa limite septentrionale restait en deça du cours d'eau au profit de la seigneurie de Termonde. Outre celle-ci, y confinaient le territoire de Gand au Nord; à l'Ouest, les châtellemies du Vieux-Bourg et d'Audenarde; au Sud, le comté du Hainaut; à l'Est, le duché de Brabant. En somme, à trois communes près, la portion de la Flandre orientale que l'Escaut sépare, au Sud-Est, du reste de la province, tel était le comté au moment de sa plus grande extension.

Par sa situation sur la Dendre, affluent de la rive droite du fleuve, Alost évoque le souvenir de la Lotharingie, que le traité de Ribemont donna à l'empire en 880 (2). Un siècle d'efforts

(1) Un texte publié par DE PORTEMONT au début du second volume de ses *Recherches historiques sur la ville de Grammont* a été pour le regretté major Jules Dugniolle le point de départ d'une communication sur les premiers jetons d'Alost à la section numismatique du XIII^e Congrès archéologique et historique de Belgique en 1913. Il se proposait de développer sa notice et de la livrer à l'impression après dépouillement des comptes de la Châtellenie aux Archives de l'Etat à Gand. La guerre, au début de laquelle il est tombé glorieusement, a arrêté ses recherches à peine commencées. Nous avons cru honorer sa mémoire et servir en même temps les amis du jeton en conduisant le travail jusqu'au terme voulu.

CH. G.

(2) Pour la rédaction de la partie historique de cette notice, ont été surtout utilisés VANDERKINDERE, *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge*; FRIS, *Geschiedenis van Geraardsbergen*; FRIS *Alost*, XXI^e livraison de l'*Atlas (Deventer) des villes de la Belgique XVI^e siècle*, où sont mentionnées des références bibliographiques non reproduites ici.

des derniers Carolingiens de France ne parvinrent pas à la lui arracher. Au cours de ces luttes, Othon le Grand confia à Godefroid de Verdun la garde de la zone occidentale du *pagus Brabantensis* qui formait frontière. Ce feudataire, en vue d'assurer la défense de la marche, bâtit la forteresse d'Ename à moins d'une lieue de l'Escaut, jusqu'à la rive gauche duquel les premiers comtes de Flandre avaient étendu leur domaine.

De ceux-ci vint le danger longtemps redouté du côté de leurs suzerains. Il s'agissait pour les princes flamands d'empêcher cet autre fief de l'empire, le Hainaut, qui touchait à leurs Etats, de devenir trop puissant. Or le fils et successeur de Godefroid avait cédé le Brabant occidental à son gendre, Régnier V de Hainaut. Baudouin IV le Barbu envahit le pays et rasa Ename en 1033. Quelques années plus tard, Baudouin V de Lille reprit la lutte contre Herman, fils et successeur de Régnier, et annexa jusqu'à la Dendre la contrée où la destruction de la forteresse avait assuré une position prééminente à Alost, chef-lieu d'un comté sans importance jusqu'alors. Après avoir vu ratifier sa conquête par l'empereur, il y reconnut comme son vassal Rodulfus de *Gandavo* ou Raoul, avoué de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, qui avait épousé la sœur de sa mère. C'était la récompense de l'aide efficace prêtée par cet oncle au cours de la dernière campagne. Pour lui-même c'était un agrandissement notable de la Flandre impériale à laquelle avaient donné naissance, au début du siècle, d'importantes cessions de territoire étrangères au sujet traité ici, Flandre impériale qu'il est d'usage d'opposer à la Flandre sous la couronne.

Raoul fut la souche d'une dynastie de seigneurs d'Alost, car il est à remarquer que le titre de comte ne leur fut pas accordé. Le cadre de cette notice s'oppose au récit des événements auxquels ils furent mêlés. Lorsqu'en 1165 mourut sans progéniture le dernier, Thierry, petit-fils de Thierry d'Alsace par sa mère Laurette de Flandre, le fief en déshérence fit retour au suzerain. Le comté eut donc, après une interruption de plus d'un siècle, de nouveau ses comtes, mais ce furent les comtes de Flandre. Il fut désormais administré comme les autres grandes subdivisions du pays flamand sans être annexé à l'une d'elles. L'histoire a même à enregistrer des inaugurations distinctes de souverains à Alost.

L'origine d'une ville qui devait s'élever presque au niveau

du chef-lieu remonte au début du court règne de Baudouin V (1067-1071). Ce prince s'inspira de l'exemple de Godefroid de Verdun, bâtisseur d'Eename, pour protéger par la construction d'une forteresse la région conquise par son père et ouverte à l'invasion par le Sud-Est. D'un alleu acheté à Gérard d'Hunneghem, il céda une partie au seigneur de Boulare. Sur l'autre s'éleva par ses soins, en 1068, l'oppidum de Gérardmont ou Grammont. L'octroi de larges privilèges, encore étendus par ses successeurs, fut un moyen de peupler la jeune cité. Gui de Dampierre, lors de sa querelle avec les d'Avesnes, la céda en 1263 à l'évêque de Liège, sauf à la reprendre en fief. L'alleu devint ainsi arrière-fief de l'Empire. Dans la suite, les liens créés de la sorte s'altérèrent au point que Grammont, incorporé dans la Flandre impériale, finit par faire partie du comté d'Alost. En 1323, Louis de Crécy unifia les lois et coutumes des deux localités. Cette mesure fut un acheminement vers leur association dans l'administration de la région et dispense d'expliquer plus longuement l'expression usitée plus tard, *les deux villes et pays d'Alost*, qui a donné naissance à cette autre, plus simple, *le pays d'Alost* (1).

Des communes rurales que celui-ci comprenait et dont le nombre a varié au cours des temps (le maximum semble avoir été 172), vingt appartenaient en propre au comte; c'était le *'s Graven propre*. D'autres relevaient de seigneurs d'importance diverse, au premier rang desquels étaient les barons de Rodes, de Gavre, de Sottegem (district d'Alost), de Boulers ou Boulare, d'Escornaix ou Schoorisse (district de Grammont). Le baron, plus tard (1682) marquis de Rodes, était pannetier héréditaire de Flandre. Le baron de Gavre fut élevé au rang de prince par Charles-Quint en 1540. Le baron de Boulers était un des quatre Beers de Flandre. Les cinq baronnies, *baenderijen*, figuraient dès le XIV^e siècle en tête des fiefs, on le sait par le Transport de Flandre. Depuis ce temps reculé aussi, leurs détenteurs intervenaient par personnes interposées dans l'administration du comté. Une sentence de 1367 mentionne, comme représentants de la Généralité, pour les deux

(1) Renaix n'a été que tardivement élevé au rang de ville; Ninove, au point de vue administratif, ne faisait pas partie du pays d'Alost : elle dépendait directement du comte de Flandre.

villes des députés et pour les *baenderijen* cinq échevins. Ceux-ci firent place, à une date inconnue, à autant de baillis. De l'emblème de justice de ces derniers est venu l'usage de nommer les baronnies aussi verges, *roeden*.

Sous les régimes espagnol et autrichien, les baillis formaient avec le bourgmestre et le premier échevin d'Alost, avec le bourgmestre et le premier échevin de Grammont, une assemblée de neuf membres qu'on appelait le Chef-Collège des deux villes et pays d'Alost. A l'origine, elle tenait ses séances alternativement dans chacune des deux localités, dans un bâtiment désigné sous le nom de *Landhuis*. L'embarras causé par la nécessité de transporter les archives, puis aussi la fréquence et la durée des sessions firent à la longue sauter aux yeux les inconvénients du système et les réunions n'eurent finalement plus lieu qu'à Alost.

Ici, trois édifices ont servi successivement de « maison du pays ». Le troisième, acquis en 1598, est l'hôtel de ville actuel. Il convient de ne pas le confondre avec l'ancien hôtel de ville flanqué d'un beffroi, sur la façade duquel on lit NEC SPE 1200 NEC METV, la date passant pour une allusion à l'année de l'achèvement d'une construction primitive, le reste constituant la devise de Philippe II, l'inscription entière remontant peut-être à 1555, date de l'inauguration de ce souverain.

Sous la présidence du bourgmestre d'Alost et sous le contrôle du souverain-bailli, représentant du prince et premier magistrat du comté, le Chef-Collège s'occupait de toutes les questions qui intéressaient le pays. Dans ses attributions entraient la répartition proportionnelle des impôts dus au gouvernement et à la province, la réquisition des denrées nécessaires aux besoins de l'Etat, l'entretien des gens de guerre, la construction ou la réfection des bâtiments du culte, l'enseignement, le commerce, l'industrie, l'agriculture, les chemins publics, les voies navigables. Un décret de Charles II lui donna la connaissance des affaires de chasse. Marie-Thérèse en fit une cour de justice en lui conférant juridiction criminelle tant sur les habitants du pays que sur les vagabonds. Ces détails font ressortir toute l'importance de ce rouage administratif qui était représenté aux Etats de Flandre par deux de ses membres, alternativement le bourgmestre et le premier échevin d'Alost, le bourgmestre et le premier échevin de Grammont, et aux inaugurations des princes, à Gand, au XVIII^e siècle tout au moins,

